

AFFAIRE N° 2020/232

**DELIBERATION**  
**ELECTION PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E)S**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION**  
**SEANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juillet à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de Hourtin.

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Date de convocation :           | 08 juillet 2020 |
| Nombre de membres en exercice : | 39              |
| Nombre de membres présents :    | 34              |
| Nombre de membres représentés : | 1               |
| Nombre de membres absents :     | 4               |
| Nombre de votants :             | 35              |

**Etaients présents :**

Elus communautaires :

M. Peyrondet Mme Marzat M. Debever M. Cazenave M. Lombrail Mme Dubourg M. Signoret  
M. Meiffren Mme Robineau M. Trijoulet Mme Grass Mme Legrand Mme Giral M. Breton M.  
Barreau Mme Chambaud

Suppléants élus

M. Pintat en suppléance de Mme Moulin  
M. Margalef en suppléance de Mme Forgeron

Socioprofessionnels :

M. Eap M. Maridat M. Dadoy M. Calbet M. Rondi Mme Pigneguy M. Mahieu M. Laurent M.  
Millet Mme Saint Martin

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Espaignet M. Peroux M. Boisson M. Jacob M. Février M. Spahn

**Etait représenté :**

M. Bertet qui a donné pouvoir à M. Trijoulet

**Etaients Absents excusés :** M. Boura M. Barthelemy M. Rodriguez M. Larue

**Etait Absent :** Néant

**Suppléant visiteur :** M. Gonzalez

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas Jabaudon



**Rapporteur Monsieur le 1<sup>ER</sup> vice-président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique**

Selon la délibération 2020/231 : Adoption des statuts de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique,

Selon le titre II, article 2, alinéa 4 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, le comité de direction élit un Président et 2 Vice-Présidents parmi ses membres.

Les élections ont lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le Comité de Direction,  
Sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes MEDOC ATLANTIQUE : Monsieur Laurent PEYRONDET

**DECIDE DE PROCEDER à l'élection du Président**

Appel à candidature :

M. Laurent Peyrondet fait acte de candidature.

Résultat du vote

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 35

M. Laurent Peyrondet obtient 31 voix pour.

M. Laurent Peyrondet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Président de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique et est immédiatement installé.

Entendu le rapport de M. Laurent Peyrondet, Président nouvellement élu, souhaitant s'adjoindre les services de deux vice-présidents

**DECIDE DE PROCEDER à l'élection des vice-présidents**

**Vice-présidente 1**

Appel à candidature :

Marie-Dominique Dubourg fait acte de candidature.

Résultat du vote

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 35

Marie-Dominique Dubourg obtient 34 voix pour.

Marie-Dominique Dubourg ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue vice-présidente de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique et est immédiatement installée.

**DECIDE DE PROCEDER à l'élection des vice-présidents****Vice-président 2**

Appel à candidature :

M. Tony TRIJOULET fait acte de candidature.

Résultat du vote

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 35

M. Tony TRIJOULET obtient 28 voix pour.

M. Tony TRIJOULET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu vice-président de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique et est immédiatement installé.

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :**

- La délibération « Election Président(e) et Vice-Président(e)s » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

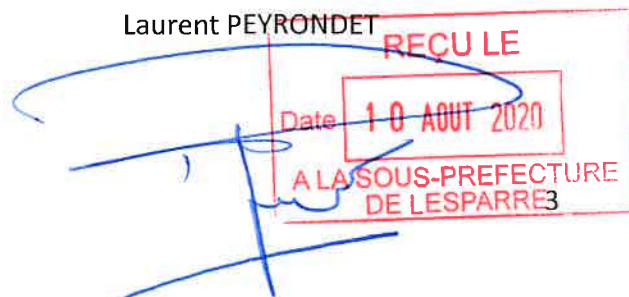
Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

|                              |    |
|------------------------------|----|
| NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES | 35 |
| MAJORITE REQUISE             | 20 |
| POUR                         | 35 |
| CONTRE                       | 0  |
| ABSTENTION                   | 0  |

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Rapporteur certifie que la présente délibération,  
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :  
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :

Laurent PEYRONDET



AFFAIRE N° 2020/233

DELIBERATION  
COMPOSITION DU BUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juillet à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de Hourtin.

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Date de convocation :           | 08 juillet 2020 |
| Nombre de membres en exercice : | 39              |
| Nombre de membres présents :    | 34              |
| Nombre de membres représentés : | 1               |
| Nombre de membres absents :     | 4               |
| Nombre de votants :             | 35              |

**Etaient présents :**

Elus communautaires :

M. Peyrondet Mme Marzat M. Debever M. Cazenave M. Lombrail Mme Dubourg M. Signoret  
M. Meiffren Mme Robineau M. Trijoulet Mme Grass Mme Legrand Mme Giral M. Breton M.  
Barreau Mme Chambaud

Suppléants élus

M. Pintat en suppléance de Mme Moulin

M. Margalef en suppléance de Mme Forgeron

Socioprofessionnels :

M. Eap M. Maridat M. Dadoy M. Calbet M. Rondi Mme Pigneguy M. Mahieu M. Laurent M.  
Millet Mme Saint Martin

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Espagnet M. Peroux M. Boisson M. Jacob M. Février M. Spahn

**Etait représenté :**

M. Bertet qui a donné pouvoir à M. Trijoulet

**Etaient Absents excusés :** M. Boura M. Barthelemy M. Rodriguez M. Larue

**Etait Absent :** Néant

**Suppléant visiteur :** M. Gonzalez

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas Jabaudon

**Rapporteur Monsieur le Président**

Selon la délibération 2020/231 : Adoption des statuts de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique,

Selon le titre II, article 4, alinéas 1, 2 et 3 des statuts de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, il est proposé au comité de direction la composition du Bureau suivante :

|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| Le Président                     | M. Laurent Peyrondet,        |
| 1 <sup>ère</sup> vice-présidente | Mme Marie-Dominique Dubourg, |
| 2 <sup>ème</sup> vice-président  | Mme Tony Trijoulet,          |
| Madame Christine Grass,          |                              |
| Monsieur Pierre Jacob,           |                              |

Les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :**

- La délibération « Composition du Bureau » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

|                              |    |
|------------------------------|----|
| NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES | 35 |
| MAJORITE REQUISE             | 20 |
| POUR                         | 35 |
| CONTRE                       | 0  |
| ABSTENTION                   | 0  |

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Rapporteur certifie que la présente délibération,  
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :  
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :

Laurent PEYRONDET

